

Circonscription : Strasbourg 1
Libellé du poste : Conseiller pédagogique

La circonscription de Strasbourg 1 comporte trois secteurs (Meinau Strasbourg, Illkirch, Ostwald) dont l'un en REP+.

1. Définition du poste et des missions :

Le conseiller pédagogique exerce son activité sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education nationale dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription défini par l'inspecteur et son équipe.

Il a principalement une mission d'ordre pédagogique comprenant aussi des tâches d'organisation liées à ses fonctions (travail sur les évaluations, suivi des animations pédagogiques...)

Il apporte ses compétences à l'équipe de circonscription (IEN, secrétariat administratif, autres conseillers pédagogiques, coordonnateur du REP+ Lezay-Marnésia...). L'acquisition d'une bonne connaissance des tâches de chacun ainsi que la préparation voire la mise en œuvre d'actions conjointes (stages, animations, projets, formations REP+...) dans un esprit de complémentarité et d'échanges doit alimenter une disponibilité dynamique.

La mission prioritaire est l'accompagnement et le suivi des enseignants en début de carrière sous forme de visites, d'entretiens et de temps de préparation et, en ce qui concerne les professeurs stagiaires d'éventuelles interventions ciblées en lien avec les maîtres – formateurs tuteurs.

Le conseiller apporte également une aide à tout enseignant afin que le bon fonctionnement de l'école soit assuré. Dans ce cadre il répond à toute demande d'aide et de conseil, même au sein d'une équipe d'enseignants, ce qui inclut un travail de médiation, de négociation et de mise au point de fonctionnements ou d'organisations au sein de la classe ou d'une école. Il participe à l'élaboration du plan de formation à destination des enseignants : animations pédagogiques, stages, formations REP+ au sein de la circonscription.

Il conçoit des contenus de formation correspondant à certaines de ces actions nommées précédemment.

Il apporte son soutien aux collègues qui se présentent aux examens du CAFIPEMF ou du CAPA-SH.

L'équipe de circonscription assiste les équipes enseignantes notamment dans l'organisation du bon fonctionnement de l'école, dans la conception et la mise en œuvre du projet d'école et de projets spécifiques en général et dans la mise en œuvre de l'école inclusive. Elle contribue à des actions liées à la réalisation des politiques éducatives départementales, académiques et nationales.

Le CPC aura pour missions particulières les actions liées à la mise en œuvre du plan de formation de circonscription et REP+. Il devra disposer de bonnes compétences didactiques dans le domaine de la maîtrise de la langue et de bonne connaissance du cycle 1.

2. Compétences et qualités requises par le candidat :

Avoir disponibilité, sens de l'initiative et de la solidarité.

S'investir dans les spécificités de l'enseignement dispensé dans les écoles.

Etre capable de diffuser avec loyauté les cadres définis par la réglementation et d'en faire un outil d'action positive au bénéfice des élèves.

Savoir partager avec les enseignants des actions réalistes et efficaces.

Etre capable de continuer à se former.

3. Conditions de recrutement :

Etre titulaire du CAFIPEMF.

Le candidat sera entendu par une commission (IEN, conseiller pédagogique) qui aura pris connaissance de ses éléments de carrière et d'une lettre de motivation indiquant s'il y a lieu les expériences acquises en matière de formation d'adultes et d'animation, en cadre scolaire ou non.

Ce poste est un poste de plein exercice incompatible avec tout fractionnement de service.

Contact pour obtenir des informations sur le poste :

IEN Strasbourg 1 : 03 69 20 93 30 - ien.strasbourg1@ac-strasbourg.fr